

Promotion du concours des inscriptions hâtives à la Marche Gutsy pour Crohn et Colite Canada

RÈGLEMENT DE LA PROMOTION

Le concours des inscriptions hâtives à la Marche Gutsy pour Crohn et Colite Canada (ci-après le « concours des inscriptions hâtives » ou « la Promotion ») est commandité par Crohn et Colite Canada (le « commanditaire »). Pour participer, il faut être inscrit à la Marche Gutsy 2024 et recueillir 250 \$ en ligne avant le 31 décembre 2023 à 23 h 59 (heure du Pacifique).

1. PÉRIODE PROMOTIONNELLE

La période promotionnelle du concours des inscriptions hâtives commence le 22 novembre 2023 à minuit et une (HP) et se termine le 31 décembre 2023 à 23 h 59 (HP) (la « période promotionnelle »).

2. ADMISSIBILITÉ

- a. Les participants doivent résider légalement au Canada. Les personnes suivantes ne sont pas admissibles au concours : personnel et membres du conseil d'administration de Crohn et Colite Canada.
- b. Les participants qui ont moins de l'âge de la majorité dans leur province/territoire, le cas échéant, à la date de leur inscription peuvent participer à la Promotion et remporter un prix pourvu que leur parent ou tuteur légal accepte un tel prix ainsi que les modalités qui s'y rapportent pour et en leur nom.

3. COMMENT PARTICIPER

Aucun achat nécessaire pour participer à la promotion. Le nom de chaque participant qui s'inscrit en ligne à la Marche Gutsy 2024 (« l'Événement ») et recueille au moins 250 \$ en ligne pendant la période promotionnelle sera inscrit à un tirage pour courir la chance de gagner l'une (1) des 50 peluches en forme de colon « I Heart Guts ».

4. LE PRIX

- a. Les prix comprennent : une (1) peluche en forme de colon « I Heart Guts ».
- b. Les prix promotionnels doivent être acceptés tels que décernés. Le commanditaire n'accepte aucune responsabilité pour les

coûts associés aux prix promotionnels qui ne sont pas expressément inclus dans ces derniers.

c. Les prix promotionnels ne sont ni échangeables, ni transférables, ni remboursables contre de l'argent ou un autre prix. Le gagnant doit répondre à une question réglementaire en mathématiques avant de recevoir son prix.

d. Le produit physique sera expédié à l'adresse du participant sélectionné.

5. CHANCES DE GAGNER

Les chances de gagner le prix promotionnel dépendent du nombre de bulletins de participation admissibles reçus pendant la période promotionnelle.

6. DATES

Les gagnants seront informés par courriel d'ici le 8 janvier 2024 et doivent contacter Crohn et Colite Canada avant le 22 janvier 2024 pour réclamer le prix promotionnel.

7. MODALITÉS GÉNÉRALES

a. En participant à la promotion, tout gagnant ultérieur du prix promotionnel accepte que son nom et son image soient utilisés gratuitement à des fins de publicité et d'information pendant la présente promotion et de futures promotions de la Marche Gutsy et par ses commanditaires.

b. Crohn et Colite Canada et le commanditaire déclinent toute responsabilité pour tout dommage, perte, blessure ou déception encourus ou subis par vous découlant de votre participation à la Promotion ou de l'acceptation du prix promotionnel.

c. Crohn et Colite Canada et le commanditaire se réservent le droit, à tout moment, de modifier ou d'interrompre, temporairement ou définitivement, cette promotion avec ou sans préavis pour des raisons indépendantes de leur volonté raisonnable y compris, sans s'y limiter, en cas de fraude anticipée, suspectée ou réelle.

d. La décision de Crohn et Colite Canada et du commanditaire concernant toutes les questions liées à la Promotion est définitive et exécutoire et aucune communication ne sera engagée.

e. Crohn et Colite Canada et le commanditaire ne sont aucunement responsables des bulletins de participation perdus, en retard, incomplets ou mal acheminés et déclinent toute responsabilité en cas d'erreur, d'omission, d'interruption, de défaut ou de retard dans les systèmes informatiques utilisés pour participer à la Promotion et pour

toute autre communication avec les participants. Enfin, Crohn et Colite Canada et le commanditaire n'assument aucune responsabilité en cas de soumission d'informations incorrectes ou inexacts sur le site Web de la Marche Gutsy. La Marche Gutsy et le commanditaire déclinent toute responsabilité en cas de perte ou de dommage si la Promotion est modifiée ou terminée pour quelque raison que ce soit.

f. Les gagnants doivent remplir un formulaire de décharge relativement au prix et répondre à une question réglementaire en mathématiques afin de recevoir leur prix.

8. VIE PRIVÉE

En participant à la promotion, les participants consentent à ce que Crohn et Colite Canada et le commanditaire collectent, utilisent et divulguent leurs renseignements personnels, comme le commanditaire le juge nécessaire, pour faciliter l'administration de la promotion, contacter les participants sélectionnés, attribuer et livrer les prix aux gagnants et pour promouvoir la promotion ainsi que les activités d'inscription associées du commanditaire.

En participant à la promotion, les participants acceptent d'être liés par ce règlement de la promotion. Chaque participant accepte également que s'il est déclaré comme l'un des gagnants, Crohn et Colite Canada et le commanditaire peuvent utiliser son nom, sa ville de résidence et/ou sa photographie, sans compensation, dans toute publicité future en lien avec la promotion et les activités d'inscription connexes du commanditaire.

9. PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

Toute propriété intellectuelle, y compris, mais sans se limiter aux marques de commerce, aux noms commerciaux, aux logos, aux designs, au matériel promotionnel, aux pages Web, aux codes sources, aux dessins, aux illustrations, aux slogans et aux représentations appartiennent au commanditaire et ses sociétés affiliées respectives, le cas échéant. Tous les droits sont réservés. La copie ou l'utilisation non autorisée de tout matériel protégé par le droit d'auteur ou de propriété intellectuelle sans le consentement écrit exprès de son propriétaire est strictement interdite.

10. EXONÉRATION

En participant à la promotion, chaque participant libère de toute responsabilité et dégage de toute poursuite Crohn et Colite Canada, le commanditaire et leurs entités affiliées en cas de blessures, de pertes ou de dommages de quelque nature que ce soit, y compris, sans s'y limiter, les blessures corporelles, la mort ou les dommages matériels découlant en totalité ou en partie, directement ou indirectement, de l'acceptation, de la possession, de l'utilisation ou de la mauvaise utilisation de tout prix, de la participation à cette promotion



ou à toute autre activité liée au prix; le participant accepte enfin d'indemniser entièrement les parties libérées, ainsi que tous leurs administrateurs, dirigeants et employés respectifs contre les réclamations de tiers et cela sans aucune limitation.